



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 avril 2021

PRESENTS :

MM PERO Franck, Anne COUPLEZ, 1^{er} adjoint, Nicolas ROBIN, 2^{ème} adjoint, Séverine VINCENDEAU, 3^{ème} adjoint, MM Jérémy MESSAOUDI, 4^{ème} adjoint, Isabelle AMARIGLIO, 5^{ème} adjoint, Pierre ARMAND, 6^{ème} adjoint, Sylvie BERNARD-MUZE, Joseph MASSARD, Ingrid DUPUIS, Sandrine VENTRE, Nathalie PARTIOT-PERICAT, Xavier SIBILLE, Jean-Pierre LONCQ, Guillaume PY, Béranger MARTIN, Daniel RATAJCZAK et Christian ROERO.

ABSENTS EXCUSES : MM Mylène BEYAERT a donné procuration à Guillaume PY, Martine BOLIN-SIMIAN a donné procuration à Sylvie BERNARD, Cynthia RENAUDIER, Patrick GAZAN et Patrick BERNARD.

Avant la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Henri SIMIAN, qui a été adjoint au Maire pendant trois mandats, de 1989 à 2008, délégué aux travaux et à l'urbanisme.

Début de la séance à 21h10.

Secrétaire de séance : M Sandrine VENTRE.

1) Validation du compte-rendu de la séance du 23 mars 2021

Accepté à l'unanimité

2) Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, considérant les éléments suivants pour mémoire :

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	747 218.58
- Excédent d'investissement antérieur reporté	585 440.54

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Solde d'exécution de l'exercice	- 1 644 219.40
- Solde d'exécution cumulé	- 1 058 778.86

Reste à réaliser au 31/12/2020

- Dépenses d'investissement	228 781.87
- Recettes d'investissement	1 201 852.65
Solde	973 070.78

Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020 :

- Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 058 778.86
- Rappel du solde des restes à réaliser	973 070.78
Excédent de financement total	- 85 708.08

Résultat de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice	420 159.69
- Résultat antérieur	747 218.58
Total à affecter	1 175 378.27

DECIDE à l'unanimité :

- d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 400 000 €,
- de reporter l'excédent de la section de fonctionnement restant, soit 775 378.27 €
- de reporter le déficit de la section d'investissement, soit - 1 058 778.86 €.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la projection financière 2021-2024 du Plan pluriannuel d'investissement de la commune, avant de solliciter le vote des taux d'imposition et du budget primitif 2021.

Il rappelle que l'épargne brute de la section de fonctionnement alimente l'autofinancement de la section d'investissement du budget.

Il expose que la perte du FPIC et d'une partie de la DGF ont entraîné une diminution des recettes et donc une baisse de l'épargne de gestion.

Il précise que sans réajustement du fonctionnement les possibilités d'investissement se dégraderont progressivement.

L'augmentation des impôts est à envisager. Une hausse de 10% (68€/foyer en moyenne) permettrait de compenser partiellement les pertes des ressources de l'Etat et de retrouver une santé financière acceptable.

Il propose également de prévoir un emprunt de 300 000 € dès 2021 afin de bénéficier des taux bas et de ne pas trop puiser dans la capacité d'autofinancement de la commune.

3) Vote du taux des taxes locales pour 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commune ayant perdu des recettes : le FPIC (60 000 €) et une partie de la DGF (54 000 €), il propose à l'assemblée une hausse des taux d'imposition pour 2021. Cela représentera en moyenne 68 € par foyer et par an.

Le produit fiscal attendu des taxes à taux votés s'élèvera ainsi à la somme de 1 028 884 €.

Il propose à l'assemblée de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

- Foncier bâti : 36,29 %
- Foncier non bâti : 72,78 %

Accepté à l'unanimité.

Abstentions : MM Sandrine VENTRE, Mylène BEYAERT, Guillaume PY et Christian ROERO

4) Approbation du Budget primitif 2021

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif de la Commune des recettes et des dépenses prévues au cours de l'exercice 2021 et expose les motifs qui justifient ses propositions.

La balance générale du projet de ce Budget est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 977 868.61	2 977 868.61
Investissement	6 524 555.41	6 524 555.41

Accepté à l'unanimité

5) Approbation apurement stock de comptes

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée la demande de Monsieur le trésorier de Saint Maximin tendant à apurer de vieux comptes du SIE Sources d'Argens qui a incorporé le SYMIELECVAR en 2013.

Il propose à l'assemblée d'accepter cet apurement au regard de l'absence d'éléments probants depuis des années, chiffrant ces écritures et autorisant le comptable public à les comptabiliser par opérations d'ordre non budgétaires :

- Apurement du compte 276358 par le compte 1021 pour 86 746,05 €
- Apurement du compte 168758 par le compte 1021 pour 5 170,15 €.

Accepté à l'unanimité.

6) Demande de subvention auprès du Département du Var au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du département du Var à ce titre pour les opérations suivantes, et dans l'ordre de priorité :

1. Réhabilitation du centre du village, Phase 1, dont le coût a été estimé à 1 650 510 €, demande de subvention d'un montant de 330 102 € (soit 20%)
2. Aménagement d'une écluse route de Barjols, dont le coût a été estimé à 5 141 €, demande de subvention d'un montant de 3 598.70 € (soit 70%)

Accepté à l'unanimité.

7) Demande de subvention auprès du Département du var

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réhabilitation du centre du village, qui s'effectuera en 3 phases :

1. Rue Henri Fabre, parking bas et rues Voltaire et Curie
2. Rue Jean Jaurès et parking est
3. Rues piétonnes et abords de la Chapelle Templière.

L'estimation du montant total des travaux s'élève à : 3 127 776 € HT

Il précise que la demande de subvention de 2021 porte sur la phase 1 du projet dont le montant s'élève à : 1 650 510 €

Réhabilitation du centre village	
Estimation sommaire des travaux d'infrastructures - valeur Décembre 2020	

RECAPITULATIF GENERAL TRAVAUX	
PHASE 1	1 408 989 €
PHASE 2	629 258 €
PHASE 3	669 045 €
TOTAL GENERAL HT	2 707 291 €
Imprévus et aléas 5%	135 365 €
TOTAL GENERAL HT AVEC ALEAS	2 842 656 €
TVA 20%	568 531 €
TOTAL GENERAL TTC	3 411 187 €

INGENIERIE HT	
BET 8,5 %	230 120 €
CONDUITE OPERATION	30 000 €
TOPO	7 000 €
CSPS	8 000 €
DIAG AMIANTE	10 000 €
TOTAL	285 120 €
COUT GLOBAL HT	3 127 776 €
TVA 20%	625 555 €
TOTAL GENERAL TTC	3 753 331 €

PLAN DE FINANCEMENT Phase 1 y compris 60% Ingénierie	
MONTANT DES TRAVAUX PHASE 1	1 408 989 €
Aléas 5 %	70 449 €
INGENIERIE SUR PHASE 1 (60% du 285120€)	171 072 €
MONTANT TOTAL PHASE 1	1 650 510 €
MONTANT SOLLICITE Département Var	250 000 €
MONTANT SOLLICITE ANENDES DE POLICE (20%)	330 102 €
MONTANT (Région Sud) 40% de l'ingénierie	68 429 €
AUTOFINANCEMENT (Commune)	1 001 979 €
TVA à 20% pour mémoire (Commune)	330 102 €
TOTAL GENERAL HT	1 650 510 €

Il propose à l'assemblée, d'approuver le projet travaux de réhabilitation du centre du village, le plan de financement présenté ci-dessus, et de solliciter une subvention d'un montant de 250 000 € auprès du Département du Var

Accepté à l'unanimité.

8) Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la DRAC propose d'attribuer un soutien exceptionnel au titre de la DGD portant sur l'acquisition d'imprimés pour les bibliothèques des collectivités territoriales.
Il précise que le taux de financement est de 50% du montant HT.

Plan de financement prévisionnel

Désignation	Montant
ACHAT DE DOCUMENTS IMPRIMES HT	4 500.00
Subvention sollicitée DRAC 50%	2 250.00
Autofinancement Communal 50%	2 250.00
Pour mémoire TVA à 20%	900.00
TOTAL TTC DE L'OPERATION	5 400.00

Il propose d'approuver le montant de l'acquisition des documents imprimés, le plan de financement et de solliciter une subvention de 2 250.00 € auprès de la DRAC.

Accepté à l'unanimité.

9) Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Monsieur le Maire propose l'abandon de cette demande qui ne pourra aboutir.

10) Demande prise en charge réparations potelet et jardinière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dégradations survenues sur un potelet et une jardinière au niveau du 31 rue Jean Jaurès le 18 mars 2021. Il précise qu'un rapport constatant les dégâts a été établi par la police municipale. Le conducteur du véhicule a reconnu les faits.

Afin d'obtenir réparation, Monsieur le Maire a adressé une réclamation chiffrée au propriétaire du véhicule, sa responsabilité ayant été engagée. Il précise que le montant du remplacement de ces biens publics s'élève à la somme de 367.05 € TTC.

Il propose à l'assemblée de solliciter du responsable, le remboursement de ces frais de remplacement du potelet et de la jardinière et de l'autoriser à payer ces frais en plusieurs fois, par prélèvement automatique.

Accepté à l'unanimité.

11) Approbation mission d'étude pour la modification du PLU

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, la prestation en droit de l'urbanisme et planification proposée par le bureau d'études BEGEAT.

Cette mission a pour objectif de mener une procédure de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L153-41 et suivant, du code de l'urbanisme.

Il précise que cette procédure a pour objet de :

- Modifier le règlement
- Créer des AOP (orientations d'aménagement et de programmation)
- Modifier le zonage.

La rémunération pour l'exécution de cette mission est fixée à la somme de 13 650 € HT.

Le coût d'une réunion supplémentaire, à l'initiative de la commune, est estimé à 650 € HT.

Le coût d'un dossier complet supplémentaire est estimé à 100.00 € HT.

Accepté à l'unanimité

12) Bilan du PLU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Au terme de 8 années d'application, les objectifs fixés par le PLU dans les domaines de l'habitat, les déplacements, l'économie et l'environnement sont globalement atteints, ou en cours de réalisation, et peuvent être maintenus. Le bilan montre que les objectifs de lutte contre l'étalement de l'urbanisation en zones agricoles et naturelles ont été atteints.

Plusieurs sujets sont néanmoins identifiés pour lesquels des efforts devront être poursuivis.

Il s'agit :

- d'une part de la gestion du pluvial et de la lutte contre la surdensification,
- de la reconversion de la cave coopérative en zone Ud,
- de la gestion des clôtures,
- de l'intégration des panneaux solaires,

- de la réglementation des extensions autorisées en zones A et N pour préserver les paysages agricoles et naturels,
- du devenir des zones Ne, At, AUa, AUc,
- de la correction de retranscription de l'Atlas des Zones Inondables
- de la traduction de la trame verte et bleue du SCOT Provence Verte Verdon approuvé en 2020,
- de la traduction de l'inventaire des zones humides mis à jour en 2016 par le département.

Le Conseil Municipal,

Vu le bilan du PLU évaluant les résultats de l'application du PLU ;
Considérant qu'au regard du bilan de l'application du PLU, il ne paraît pas nécessaire de procéder dans l'immédiat à une révision du document d'urbanisme.

Cependant, étant donné les points soulevés plus haut, des réflexions pourraient être engagées afin de préparer une modification de droit commun du PLU, dans le respect des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme.

DECIDE, à l'unanimité, de prendre acte du débat sur l'analyse des résultats de l'application du PLU et de conclure à la poursuite de l'application du PLU sans engager sa révision dans l'immédiat.

13) Approbation du protocole d'échange de terrains DUDON/Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le protocole d'accord à intervenir entre Monsieur DUDON Christophe et la Commune, relatif à l'échange de terrains.

Monsieur DUDON Christophe cèdera à la commune les parcelles cadastrées section N n°1138 d'une superficie de 395 m², N n°633 de 5 m² et N n°632 de 1 113 m² pour la réalisation d'un parking rue Henri Fabre, soit une superficie totale de 1 513 m².

En contrepartie, la commune cèdera à Monsieur DUDON Christophe, une parcelle d'une superficie de 1 115 m² à détacher du terrain cadastré section N n°461.

La valeur financière de cet échange est estimée à 1 513 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le protocole qui formalise l'échange de terrains, l'acte notarié ainsi que tout document utile à cette cession.

Il précise que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.
Accepté à l'unanimité

14) Approbation contrat d'entretien du matériel de vidéoprotection

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le contrat d'entretien du matériel de vidéoprotection à intervenir avec la SAS ECOCAM.

Ce contrat est établi pour une durée de trois ans et pour un coût annuel de 1 255 € HT.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ce contrat.

Accepté à l'unanimité. **Abstention** : Isabelle AMARIGLIO.

15) Approbation régularisation convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de servitude avec la société ENEDIS, pour régularisation, dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, qui doivent emprunter les parcelles communales cadastrées section F n°266 et 273, Lieu-dit « Roulete ».

Les droits de servitudes consentis à ENEDIS établissent à demeure dans une bande de 1 mètre de large, 6 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 131 mètres ainsi que ses accessoires, et si besoin des bornes de repérage.

ENEDIS s'engage à verser, à titre de compensation forfaitaire et définitive, lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 563 €.

Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Accepté à l'unanimité.

16) Approbation Participation colonies de vacances

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune participe aux séjours en colonies de vacances des jeunes brassois de 4 à 16 ans.

Il propose de reconduire, pour l'année 2021, les modalités de calcul de la participation communale, à savoir répartition des aides selon le quotient familial de chaque famille. Cette aide pourra être attribuée pour plusieurs séjours, avec une période maximale de trois semaines contiguës ou non, par an et par enfant.

Pourcentage de prise en charge selon quotient familial ci-dessous, avec un maximum pour chaque tranche, et pour l'ensemble des séjours :

0 à 500€	501 à 650€	651 à 800€	801 à 950€	951 à 1100€	1101 à 1250€	+1251€
50 %	45 %	40 %	35 %	30 %	25 %	20 %
Maxi 500€	Maxi 450€	Maxi 400€	Maxi 350€	Maxi 300€	Maxi 250€	Maxi 200€

Il propose à l'assemblée de fixer une enveloppe maximale de 2 500 € pour l'année 2021.

Accepté à l'unanimité.

17) Approbation modifications du règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement intérieur de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs en vigueur.

Il précise que des modifications mineures y ont été apportées.

Il propose à l'assemblée l'approbation de ces règlements modifiés.

Accepté à l'unanimité

18) Demande de subvention de l'association « le Vélo Club Barjolais »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association du VELO CLUB BARJOLAIS pour l'organisation de la course cycliste estivale « le Grand Prix de BRAS » 2021.

Il précise que cette association a fourni ses bilans moral et financier.

Il propose de lui attribuer une subvention d'un montant de 950 €, en précisant que le versement de cette subvention est conditionné à la réception de l'autorisation préfectorale pour cette manifestation et à l'engagement de la course.

Accepté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée du report des élections Départementales et régionales. Elles se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

La séance est levée à 22h40.